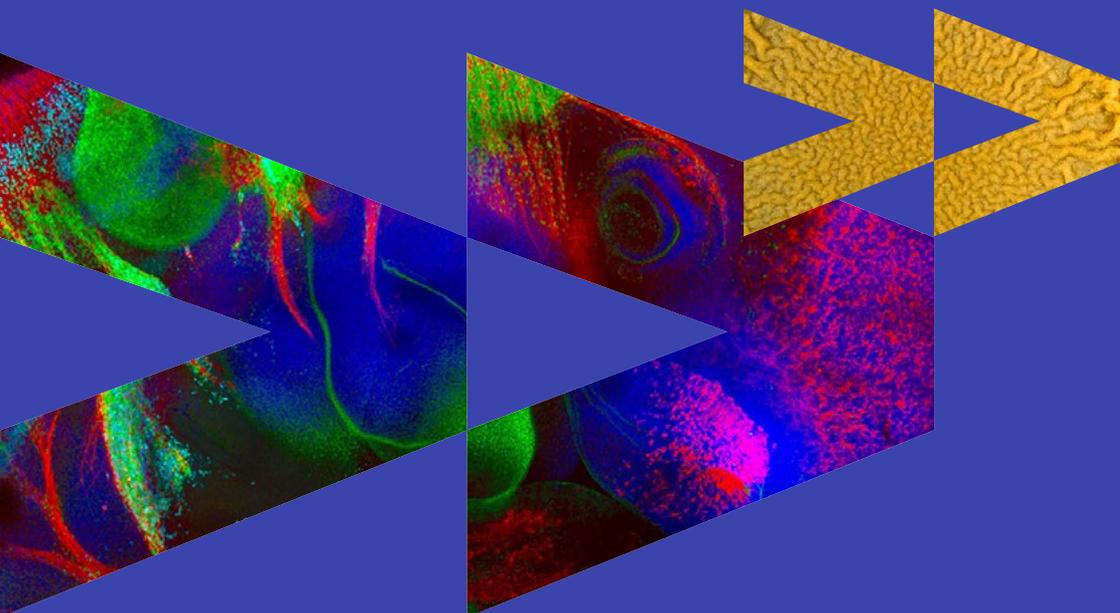


Mémoire

CHANTIER SUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL



Mémoire déposé par l'Acfas dans le cadre du Chantier sur la recherche
au collégial auprès du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec

22 octobre 2023



Acfas

TABLE DES MATIÈRES

Liste des recommandations	3
1. Présentation de l'Acfas	4
2. Recommandations de l'Acfas	4
3. Reconnaître l'apport de la recherche au collégial à l'avancement des connaissances	5
4. Consolider l'écosystème de la recherche au collégial	6
5. Former la communauté collégiale étudiante à la recherche	7
6. Conclusion	8

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 :

L'Acfas recommande de modifier l'article 6.0.1 de la Loi en optant pour une formulation plus forte en ouverture.

Recommandation 2 :

L'Acfas recommande de modifier le texte de l'article 6.0.1 pour étendre le champ d'application de la recherche effectuée au collégial à tous les types de recherches pouvant être réalisés dans le milieu collégial, et ce, afin de tirer le plein potentiel des capacités de recherche des collèges.

Recommandation 3 :

L'Acfas recommande de revoir le financement de base accordé aux collèges pour soutenir leur mission de recherche.

Recommandation 4 :

L'Acfas recommande d'examiner la façon de faire évoluer les conventions collectives inhérentes au milieu collégial afin de créer un statut d'enseignante-chercheuse et d'enseignant-chercheur et un statut de chercheuse et de chercheur.

Recommandation 5 :

L'Acfas recommande d'offrir des activités de formation sur et à la recherche auprès des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des autres personnels (notamment les cadres et dirigeants), ainsi que d'envisager la constitution d'unités d'accompagnement, de mentorat, ou de coaching, dans l'élaboration de projets de recherche, la production de demandes de financement et la réalisation de projets de recherche.

Recommandation 6 :

L'Acfas recommande de développer une vision d'ensemble, transdisciplinaire et intersectorielle, pour les différents programmes de financement au sein des Fonds de recherche du Québec afin d'harmoniser les critères d'admissibilité pour les enseignantes et enseignants du collégial, de favoriser les collaborations interordres et de construire un véritable continuum dans les pratiques et les parcours de recherche.

Recommandation 7 :

L'Acfas recommande d'introduire un volet relatif à la recherche dans les initiatives régionales communes pouvant être mises en place au sein des pôles d'enseignement supérieur.

Recommandation 8 :

L'Acfas recommande que des bourses pour effectuer un stage de recherche au sein d'un collège soient (re)mises en place aux Fonds de recherche du Québec et que du financement pour tous les domaines de recherche y soit offert par l'entremise d'un programme ouvert aux trois fonds.

Recommandation 9 :

L'Acfas recommande d'évaluer la possibilité d'augmenter la variété des programmes d'études qui intègrent une dimension d'initiation à la recherche dans le cursus officiel du préuniversitaire, et de veiller à ce que le plus grand nombre possible de collèges puissent en offrir, conformément à leur offre globale et à la capacité de recherche présente au sein de leur corps enseignant.

Recommandation 10 :

L'Acfas propose que soit étudiée la possibilité de créer et de financer un concours qui s'adresserait aux étudiantes et aux étudiants qui touchent à la recherche au fil de leur parcours collégial.

1. PRÉSENTATION DE L'ACFAS

Acteur incontournable de l'histoire intellectuelle et de la grande aventure de la recherche en langue française des 100 dernières années, l'[Acfas](#) est une association qui rassemble, fédère et soutient les chercheuses et chercheurs d'expression française. Elle soutient également la relève scientifique francophone pour que celle-ci collabore de manière significative à la résolution des grands enjeux de société. Par relève, l'Acfas entend les étudiant-es des cycles supérieurs, les postdoctorant-es et les nouveaux chercheur-euses, mais aussi les étudiant-es du collégial et du baccalauréat qui s'initient à la recherche. De nature intersectorielle, l'Acfas tisse des liens solides et porteurs entre les organisations de la recherche, de l'innovation et du partage des savoirs. L'Association favorise les maillages au sein d'un vaste réseau de partenaires au sein de la francophonie québécoise, canadienne et internationale.

L'Acfas est active en matière de soutien à la recherche qui s'effectue dans le milieu collégial et elle œuvre directement à la promotion de la culture scientifique auprès de la communauté étudiante qui fréquente les établissements de ce milieu. Depuis 2000, l'Acfas organise le [Forum international Sciences et Société](#), soutenu financièrement par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), un événement qui réunit annuellement près de 250 étudiantes et étudiants en provenance d'une vingtaine de cégeps. Par cette activité, l'Acfas contribue au développement d'une culture de la recherche auprès d'un bassin de jeunes appelés à faire des choix importants quant à leur avenir professionnel. Ceux-ci sont sensibilisés à l'importance de la recherche par l'entremise d'ateliers animés par des chercheurs et des chercheuses qui leur transmettent leur passion pour leur domaine et, plus globalement, pour l'avancement des connaissances au bénéfice de l'ensemble de la société et des individus qui la peuplent.

Depuis 2014, grâce au parrainage de la Fédération des cégeps et de l'Association des collèges privés du Québec, l'Acfas remet annuellement le [prix Denise-Barbeau](#), qui reconnaît l'apport d'un ou d'une chercheuse du collégial à la recherche. À ses 11 prix honorifiques remis chaque année, l'Acfas en ajoutera un nouveau, qui sera dévoilé lors du 79^e Gala de l'Acfas, le 16 novembre prochain : ce prix, développé en partenariat avec le MES, soulignera une collaboration interordres entre le collégial et l'universitaire. Sur cette dimension de l'interordre, rappelons par ailleurs la présence de chercheuses et de chercheurs du réseau collégial au congrès de l'Acfas, où ils organisent des colloques interordres, contribuent sous invitation aux colloques de leurs pairs universitaires et participent à titre de congressistes. Soulignons enfin la présentation du colloque annuel de l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre de notre congrès, et ce, depuis de nombreuses années.

2. RECOMMANDATIONS DE L'ACFAS

Investir dans l'avancement des connaissances se révèle critique sur le plan social et politique, car les innovations, la prospérité et le rayonnement du Québec en dépendent. La capacité de recherche d'un État est étroitement liée à son enrichissement, les innovations contribuant autant à générer des profits qu'à construire une société forte et résiliente.

Forte de sa connaissance de la recherche en milieu collégial, et soucieuse de contribuer activement au développement des activités qui en découlent ainsi qu'à leur rayonnement, l'Acfas présente dix recommandations structurées sous les angles de la reconnaissance, de la consolidation et de la formation à la communauté étudiante.

De par son positionnement, l'Acfas fonde en outre ses recommandations sur :

- la valorisation des chercheuses et chercheurs de toutes les disciplines scientifiques;
- l'excellence en recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée.

3. RECONNAÎTRE L'APPORT DE LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL À L'AVANCEMENT DES CONNAISSANCES

Dans son document synthèse des consultations sur la recherche au collégial¹, en page 8, le MES identifie un besoin important :

« Puisque la recherche a un statut facultatif pour les établissements d'enseignement collégial, son caractère stratégique est abordé de façon variable dans chaque établissement. Il y a, de ce fait, un besoin d'affirmer des orientations stratégiques communément partagées et d'en faire émerger des mesures concertées qui pourraient servir de fondation à une plus grande reconnaissance de la recherche au collégial. »

Pour dépasser le caractère variable accordé à la recherche en milieu collégial et assurer le plein potentiel des établissements collégiaux à l'avancement des connaissances effectué au Québec, il conviendrait d'inscrire formellement la mission de recherche au sein de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

L'Acfas recommande de modifier l'article 6.0.1 de la Loi, qui commence comme suit (recommandation 1) :

« Un collège peut en outre :

- a) contribuer, par des activités de formation de la main d'œuvre, de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région;
- b) effectuer des études ou des recherches en pédagogie et soutenir les membres du personnel du collège qui participent à des programmes subventionnés de recherche; »

en optant pour une formulation plus forte en ouverture :

« Les collèges doivent en outre :

- a) contribuer, par des activités de formation de la main d'œuvre, de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région;
- b) effectuer des études ou des recherches en pédagogie et soutenir les membres du personnel du collège qui participent à des programmes subventionnés de recherche; »

Par ailleurs, il conviendrait de modifier le texte de cet article pour étendre le champ d'application de la recherche effectuée au collégial **à tous les types de recherches** pouvant être réalisés dans le milieu collégial, et ce, afin de tirer le plein potentiel des capacités de recherche des collèges (**recommandation 2**).

Il serait vain d'ancrer la mission de recherche au collégial dans la Loi sans lui allouer les sommes requises pour qu'elle se déploie et se développe de façon constructive et pérenne. Ce étant, l'Acfas croit qu'il faut revoir le financement de base accordé aux collèges pour soutenir leur mission de recherche (**recommandation 3**). Il conviendrait d'augmenter et de pérenniser ce financement pour permettre à tous les établissements d'offrir les

¹ Document synthèse des consultations réalisées en 2023 : *Journées de consultation : Chantier sur la recherche au collégial*, 3 et 4 octobre 2023.

structures et les conditions nécessaires au soutien des enseignantes et des enseignants qui choisiront d'inclure un volet Recherche dans leur parcours professionnel au collégial. Les montants requis permettront aux collèges, entre autres exemples, de créer un bureau de la recherche et d'offrir un accompagnement à la préparation des demandes de financement aux organismes subventionnaires. Les montants alloués pourraient tenir compte de la taille des établissements et de la communauté de recherche propre à ceux-ci.

Les recommandations énoncées ci-dessus ne pourront être pleinement mises en place sans une nouvelle reconnaissance accordée aux enseignantes et aux enseignants qui choisiront d'inclure un volet Recherche dans leur parcours professionnel au collégial. Dès lors, l'Acfas invite le MES à examiner la façon de faire évoluer les conventions collectives inhérentes au milieu collégial afin de créer, notamment, un statut d'enseignante-chercheuse et d'enseignant-chercheur et d'évaluer aussi la pertinence de créer un statut de chercheuse-chercheur (**recommandation 4**).

Dans la foulée de cette réflexion, il importe de soutenir les transformations internes nécessaires à la capacité des établissements du collégial à remplir les attentes du MES en matière de recherche. Ainsi, l'Acfas recommande d'offrir des activités de formation sur et à la recherche auprès du corps enseignant, des chercheuses et des chercheurs et des autres personnels (notamment les cadres et les dirigeants) ainsi que d'envisager la constitution d'unités d'accompagnement, de mentorat et de coaching dans l'élaboration de projets de recherche, la production de demandes de financement et la réalisation de projets de recherche (**recommandation 5**).

4. CONSOLIDER L'ÉCOSYSTÈME DE LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL

Dans son document de consultation, en page 34, le MES précise que, « à l'issue du Chantier, le MES et le MÉIEÉ, en concertation avec les différentes parties concernées, pourraient notamment : [...] adapter les programmes des ministères et des organismes subventionnaires aux spécificités du collégial ».

À l'heure actuelle, il est possible pour une enseignante ou un enseignant du milieu collégial qui détient une maîtrise de soumettre une demande de financement au Fonds de recherche – Nature et technologies, mais la situation diffère au Fonds de recherche – Santé et au Fonds de recherche – Société et culture, qui demandent un doctorat.

À cet égard, l'Acfas recommande de développer une vision d'ensemble, transdisciplinaire et intersectorielle, pour les différents programmes de financement au sein des Fonds de recherche du Québec afin d'harmoniser les critères d'admissibilité pour les enseignantes et enseignants du collégial, de favoriser les collaborations interordres et de construire un véritable continuum dans les pratiques et les parcours de recherche (**recommandation 6**).

Par ailleurs, depuis 2018, le MES soutient la concertation entre les établissements d'enseignement supérieur situés sur un même territoire par l'entremise des pôles régionaux en enseignement supérieur. L'Acfas recommande d'introduire un volet relatif à la recherche dans les « initiatives régionales communes » pouvant être mises en place au sein de ces pôles (**recommandation 7**), comme c'est le cas pour les zones d'innovation qui sont déployées depuis peu par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Ce faisant, l'objectif de mutualisation des ressources humaines, financières et matérielles entre les établissements d'enseignement concernés, déjà explicite dans le [Plan d'action 2020-2022 du MES](#), pourrait aussi baliser des collaborations visant l'avancement des connaissances. Pensons, entre autres exemples, à un accès aux bibliothèques universitaires pour les enseignantes et enseignants du collégial et aux avantages dont pourraient tirer profiter les universitaires des installations et des expertises des centres collégiaux de transfert de technologies et de pratiques sociales.

5. FORMER LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE ÉTUDIANTE À LA RECHERCHE

La volonté de mieux soutenir et mettre en valeur la recherche au collégial doit se traduire par des mesures et des incitatifs qui toucheront directement la communauté étudiante. En effet, il est nécessaire que celle-ci puisse appuyer les enseignantes et les enseignants qui feront de la recherche, d'une part, et qu'elle soit formée à l'avancement des connaissances et à la démarche scientifique, d'autre part.

À cette fin, l'Acfas recommande que des bourses pour effectuer un stage de recherche au sein d'un collègue soient (re)mis en place aux Fonds de recherche du Québec et que du financement pour tous les domaines de recherche y soit offert par l'entremise d'un programme ouvert aux trois fonds (**recommandation 8**). Ces bourses devraient permettre aux étudiantes et étudiants de faire des stages dans un centre collégial de transfert de technologies et de pratiques sociales, mais aussi auprès d'enseignantes et d'enseignants qui mènent des activités de recherche au sein de leur collège.

Dans un autre ordre d'idées, il existe, dans certains collèges, des programmes d'études qui intègrent une dimension d'initiation à la recherche dans le cursus officiel du préuniversitaire. L'Acfas croit qu'il serait pertinent d'évaluer la possibilité d'augmenter la variété de ces programmes et de veiller à ce que le plus grand nombre possible de collèges puissent en offrir, conformément à leur offre globale et à la capacité de recherche présente au sein de leur corps enseignant (**recommandation 9**).

En complément de ces mesures structurantes, et forte de son expérience et de son expertise en matière d'activités qui mettent en valeur la relève en recherche, l'Acfas propose que soit étudiée la possibilité de créer et de financer un concours qui s'adresserait aux étudiantes et aux étudiants qui touchent à la recherche au fil de leur parcours collégial (**recommandation 10**). Ce concours devrait être conçu et mené, s'il voit le jour, en collaboration avec la Fédération des cégeps, l'Association des collèges privés du Québec et l'Association pour la recherche au collégial. Des représentants de ces trois organisations siègent déjà au [comité consultatif](#) qui accompagne l'Acfas dans l'élaboration des orientations et actions stratégiques qui la gouvernent en matière de développement de la recherche au collégial.

6. CONCLUSION

Madame la ministre de l'Enseignement supérieur,

Au cœur de la mission de l'Acfas, depuis 100 ans, se trouvent la promotion et la reconnaissance de la recherche qui s'effectue en français. C'est de concert avec les établissements d'enseignement supérieur que l'Acfas déploie son action en ce sens, et ce, autant avec les universités qu'avec les collèges, qui lui sont de précieux partenaires.

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Enseignement supérieur reconnaît le rôle joué par l'Acfas en matière de soutien à la recherche au collégial et d'éveil à la recherche auprès de la communauté étudiante qui fréquente les collèges, en étant partenaire du Forum international Sciences et Société. Au-delà des recommandations spécifiques soumises dans la foulée de la présentation consultation, il est peut-être aussi pertinent, dans l'aménagement d'une mission plus formelle de la recherche accordée aux cégeps, de concevoir une stratégie de déploiement plus structurée de la recherche collégiale sur la scène internationale, notamment dans la francophonie scientifique.

Mon organisation se met à votre disposition pour appuyer l'impulsion – certes inédite et que je salue avec grand respect – que vous êtes en train de donner au milieu collégial en lui reconnaissant un apport essentiel à l'avancement des connaissances et à la formation de ceux et celles qui auront la responsabilité de préserver et d'enrichir les conditions, autant économiques que sociales, du bien-être de notre société et de sa population.

Je vous prie de recevoir, Madame la ministre, l'assurance de ma considération la plus sincère et de mon soutien à l'égard des défis que vous souhaitez relever.



Sophie Montreuil
Directrice générale de l'Acfas



Acfas

Faire avancer
les savoirs